

A notifier par la
chancellerie d'Etat à :
Cadastre
.....
.....
Adresse :
.....
.....
.....

Finances
Instruction
Police
Travaux 7
Intérieur 1
Economie
Prévoyance
Militaire
Chancellerie 1

3211.mb PROJET 26/5/76
d'arrêté présenté par le département
des travaux publics
.....
Sautier 1
Serv. légis.
CIA ou CP
Bur. habit. 1
Intéressés

Timbre du Conseil d'Etat

Feuille d'avis ?
OUI - NON

Presse ?
OUI - NON

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place
sur le territoire de la commune de
Cologny.

du 2 juin 1976

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de
Cologny en date du 12 mars 1976 ;

vu le préavis favorable de la commission can-
tonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

CU - 56248

La nouvelle dénomination suivante :

Place Pierre-GAUTIER, à l'esplanade dominant le lac, comprise
entre l'Auberge communale, la route de La Capite et le temple
de Cologny.

En mémoire de Pierre GAUTIER (1641-1724), docteur en droit, avo-
cat, membre du Conseil des Deux Cents, conseiller, quatre fois
syndic et trois fois premier syndic de la République de Genève.
Il s'occupa notamment de la réfection du chemin de la Côte en
1705 ; il fit démolir en 1709 l'ancien temple de Cologny qui
menaçait ruine et construire le temple actuel.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 17 juin 1976.

CONSEIL D'ETAT
du -2 JUIN 1976

- le chemin de la Gare devient :
chemin du Rail
- le chemin des Grottes devient :
chemin des Grottes de Roulave.

Les autres propositions contenues dans la lettre de la commune du 7 avril 1976, qui concernent des modifications de tracés ou l'officialisation de dénominations existantes, sont acceptées par la commission. Il sera toutefois précisé à la commune que les noms qui ne font pas l'objet d'un arrêté (chemins agricoles, par exemple) ne peuvent être réservés définitivement à la commune.

Cognoy

- Lotissement Mi-Terra :
Préavis favorable pour une dénomination d'ensemble : "La Planta", sous la réserve suivante : l'actuel chemin de Faguillon sera prolongé sur le tracé du chemin de la Planta, qui perdra son nom.

- Place Pierre Gautier :
Au vu des renseignements donnés, préavis favorable. Attendre toutefois une proposition ferme de la commune avant de prendre l'arrêté.

Collonge-Bellerive

Examen des propositions communales (dénomination de 7 chemins) :
Préavis favorable. Toutefois, en ce qui concerne le chemin de la Gorge, il y a lieu d'obtenir l'accord de la commune voisine de Meinier.

Grand-Saconnex

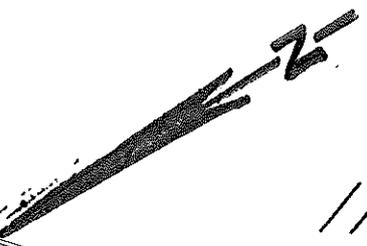
Recherche d'une dénomination (quartier Coudriers) :
au cas où la commune confirmerait sa demande, M. Zurbuchen recherchera une dénomination appropriée.

Thônex

Route de Sierne :

La proposition établie par les archives d'Etat, soit route du Mas-de-Ville, est acceptée. M. Luisier insistera auprès de la commune afin qu'une décision soit prise rapidement, eu égard à la révision de la loi sur les routes (RCP).

Commune de Coligny-
Place Pierre - GAUTIER



(Route cantonale n°21)

Coligny

Rampe



1008₁